

**APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA
PROGRAMMATION D'UN SPECTACLE**

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville
Place Jean Delvainquière
BP 30109 – 59393
Watrelos Cedex

Nous, Maire de la ville de WATTRELOS,

Vu l'article L.2122 - 22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution et au règlement des marchés ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2 du 28 mars 2026, portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de WATTRELOS, transmise à Monsieur le Préfet du Nord le 28 mars 2026 ;

Considérant la volonté de la commune qu'une prestation des Concerts de Poche pour un concert du « **Quatuor Zahir** » soit réalisée le **mardi 26 Mai 2026 à 19h00** dans le cadre de la programmation culturelle ;

Considérant que l'association « **les Concerts de Poche** » possède toutes les qualifications et compétences pour réaliser cette prestation ;

Considérant qu'il convient de signer une convention de prestation de service entre les parties ;

D É C I D O N S

ARTICLE 1 : L'association « les Concerts de Poche » est chargée de réaliser la prestation « Concert du Quatuor Zahir » le **mardi 26 mai 2026 à 19h00 au Conservatoire (dans le cadre de Place Ô Mômes)**.

ARTICLE 2 : Une convention de prestation de service est conclue entre la Commune et l'association Les Concerts de Poche afin de mettre en œuvre la prestation pour un coût de **6 000 € TTC (concert Zahir, 4H d'ateliers spectacle, 15h d'ateliers dits « Crescendo » de danse et musique)**.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Cette décision sera publiée sur le site internet de la Commune.

La présente décision est rendue exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



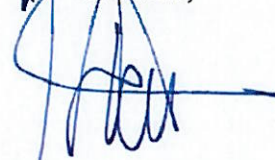
Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Watrelos, le **05 MAI 2026**
Le Maire,



Dominique BAERT

Fait à Watrelos, le **30 AVR. 2026**
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Dominique BAERT